

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 4 Février 2009**

Le Conseil Municipal de la commune d'AZÉ s'est réuni le Mercredi 4 Février 2009, à 20 H 00, Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel HERVÉ, Maire.

Etaient présents : M. HERVÉ, Mme LAINÉ, M. LE RESTE, M. HOUTIN, M. HOCDE, M. MERCIER, M. BRUNEAU, Mme BAUSSAY, M. MARQUET, Mme LEDROIT, M. CLEMENCEAU, M. BOIVIN, Mme AUGER, M. MARTINEAU, Mme BOUHOURS, M. DENEUX, M. MIGNOT, M. MORIN, Mme HÉRISSEAU, Mme GUILLET, Mme HUET,

Etaient absents : Mme MÉLOIS, M. CHOUTEAU

Monsieur David BOIVIN a été nommé secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 26 Novembre et 17 Décembre 2008 sont approuvés à l'unanimité sans observations.

Monsieur HERVÉ fait part à l'assemblée des remerciements adressés par Virginie BOUIJOUX pour les marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du décès de son père.

Monsieur HERVÉ propose ensuite de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal afin de pouvoir examiner en début de séance les nouvelles propositions budgétaires.

AFFAIRES FONCIERES

Monsieur HERVÉ rappelle, sur présentation de plan, les récentes acquisitions foncières réalisées par la Commune :

- les terres appartenant à Monsieur SABIN, Madame VANDENBROELLE Michèle et Madame Véronique BOURGEAIS/LEENDERS pour l'assise de l'ensemble du Lotissement de la Mitraie,
- les terres de La Glottière pour l'extension future des zones d'habitation
- les terres appartenant au LPA suivant échange afin de pouvoir procéder à l'extension de la résidence des Personnes Agées

Ce plan fait apparaître la nécessité de procéder, d'une part, à des échanges de terres avec Monsieur de ST CHERREAU afin de réaliser le schéma routier envisagé sur le secteur de la Mitraie et, d'autre part, d'aboutir dans les négociations engagés avec Monsieur SABIN pour l'acquisition de terres aux abords de ses plans d'eau. Ces terrains permettraient le bouclage d'un chemin piétonnier allant de la Mayenne à la Route de Sablé, et un accès au chemin existant rejoignant les bâtiments de la Glottière.

Il communique aux Conseillers les propositions soumises à Monsieur SABIN suite à leur dernier entretien :

- maintien de l'engagement antérieur de la Municipalité pour se porter acquéreur d'un terrain, classé non constructible au Plan d'Occupation des Sols (POS) et reclassé constructible dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, au prix de 1.75 €/m², en référence au prix d'acquisition initial
- acquisition des terrains bordant les deux plans d'eau au prix de 0.90 €/m²
- acquisition des deux plans d'eau au prix de 1 €/m²

L'ensemble de ces propositions représente un coût de 30 000 € environ.

Vote du Budget Primitif 2009 et des budgets annexes

Monsieur HERVÉ souhaite maintenir à la fois les propositions de la Commission de Travaux qui avait travaillé à l'établissement de priorités budgétaires en matière de dépenses d'investissement, dépenses qui n'avaient pas été déduites du total, et celles de la Commission de Finances qui avaient abouti à des économies et qui ne doivent pas être remises en cause.

Il propose par ailleurs d'inscrire au budget les dépenses nouvelles suivantes pour 100 000 € :

- l'achat des terres appartenant à M. SABIN présentées ci-dessus + 30 000 €
- un crédit supplémentaire de 10 000 € au programme d'éclairage public afin de le réaliser sur une seule tranche
- un crédit complémentaire de 10 000 € au programme de voirie
- un crédit supplémentaire de 10 000 € pour la réalisation des travaux d'isolation et de chauffage au Groupe Scolaire
- l'achat d'un tracteur + 40 000 € (avec reprise de 15 000 €)

Monsieur HERVÉ souligne que le programme d'investissement équilibré à la somme de 2 774 651 € (dont 1 940 000 € de dépenses nouvelles) ainsi arrêté fait appel à un emprunt de 71 160 € alors que la Municipalité dispose d'une possibilité d'emprunter de 150 000 € sans augmenter sa dette.

Suite aux ajustements réalisés en section de Fonctionnement depuis la Commission des Finances, tant en recettes (-5000 €) qu'en dépenses (+15 700 €), le montant du prélèvement a été revu à la baisse (650 000 € au lieu de 660 000 €) et les dépenses imprévues ont été ramenées de 76 839 € à 67 839 €.

Le Budget Primitif 2009 de Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 659 050 € (contre 2 609 036 € en 2008 hors transfert des budgets annexes), soit une augmentation de 1.92 % (montant total de la section).

Le budget Primitif 2009 est élaboré sans augmentation des taux d'imposition des 3 Taxes Ménages, identiques depuis 2006

	<u>Taux 2006</u>	<u>Taux 2007</u>	<u>Taux 2008</u>	<u>Taux 2009</u>
Taxe d'Habitation	7.80 + 2.53 = 10.33	10.33	10.33	10.33
Foncier bâti	15.05 + 4.35 = 19.40	19.40	19.40	19.40
Foncier Non bâti	26.03 + 7.62 = 33.65	33.65	33.65	33.65
Taxe Professionnelle	-	-	-	-

Le Budget Primitif 2009 proposé dégage une épargne brute de 650 000 € (montant identique à celui de 2008 – hors transfert budgets annexes).

Le Budget Primitif 2009 proposé maintient le montant de l'affectation en Fonctionnement à une somme pratiquement identique à celle de 2008, soit 70 082 € (70 310 €).

Monsieur HERVÉ fait observer que ce budget est voté début Février afin de gagner deux mois sur la programmation et la réalisation des dépenses ouvertes. Il rappelle aussi que ce budget est voté sans connaissance exacte des bases des 3 taxes, (estimées à + 1 %) ni des allocations compensatrices (prévues à la baisse) ni de la Dotation Globale de Fonctionnement estimée à + 0.6%.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- le Budget Primitif 2009 de la Commune et les Budgets annexes
- les taux des 3 taxes ménages tels que présentés (TH, FB et FNB)
- l'affectation provisoire des résultats dans l'attente du vote du CA 2008

AFFAIRES GENERALES

1. Avis sur le périmètre de la future Zone de Développement Eolien (ZDE)

Monsieur HERVÉ dresse rapidement l'historique du dossier « Eolien » :

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixe les orientations de la politique énergétique de la France et modifie le régime d'obligation d'achat de l'électricité éolienne.

Elle introduit le principe de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) défini par le Préfet sur proposition des communes ou des Communautés de Communes concernées.

Ces ZDE permettent aux installations éoliennes, qui seront situées au sein de ces périmètres, de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité. Cette disposition renforce le rôle des collectivités dans le développement de l'éolien.

En 2005, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a initié une étude pour la définition de Zones de Développement de l'Eolien (ou ZDE) sur son territoire.

En 2006, le Département s'est proposé d'être le coordonnateur de la définition des ZDE sur le territoire de la Mayenne. La Communauté de Communes a alors intégré la réflexion départementale, la démarche étant pilotée par un comité de suivi élargi, composé notamment de représentants des EPCI compétents en ce domaine.

Les statuts de la Communauté de Communes lui permettent d'exercer la compétence en matière de ZDE ("Mettre en œuvre ou participer à toute action contribuant à atteindre les objectifs fixés par le concept de développement durable dans son volet environnemental").

Au regard du potentiel éolien, des possibilités de raccordement aux réseaux électriques et de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés, il a été défini trois ZDE sur notre Pays, périmètre arrêté par délibération du Conseil Communautaire n° CC-076-2008 du 17 juin 2008, à savoir :

- Secteur Gennez sur Glaize/Azé
- Secteur Bouère/Saint-Denis d'Anjou
- Quelaines/Houssay

La Communauté de Communes ou les communes ont très vite été contactées par des bureaux d'études ou des entreprises intéressées par l'éventuelle implantation d'éoliennes sur notre territoire.

Afin de poursuivre la réflexion, la composition du groupe de travail a quelque peu été modifiée, les communes concernées étant représentées, ainsi que le Pays de Meslay-Grez. Ce groupe de travail s'est réuni en avril, en mai, en juin, juillet et septembre.

Différents cabinets/développeurs ont été, dans un 1^{er} temps, auditionnés, puis des questionnaires leur ont été envoyés.

Sur la base de la réflexion du groupe de travail et au vu des notations attribuées aux différents cabinets, le Conseil Communautaire réuni le 14 octobre 2008 a retenu :

- Quénéa sur la zone Quelaines-Houssay, en précisant qu'ils allaient étudier la zone de Houssay, en consultant les administrations concernées, afin de connaître leur avis préalable sur cette zone et qu'ils nous informeraient de ces résultats avant d'engager les démarches de terrain.
- Erélia, sur la zone Bouère/St Denis d'Anjou, Gennez sur Glaize/Azé, en accord avec le Pays de Meslay-Grez.

Aucune délibération n'a été prise mais ce choix a cependant été acté dans le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14.10.2008.

➔ Le périmètre de ZDE, validé par délibération du Conseil Communautaire du 17 juin 2008, est présenté en séance. C'est à compter de l'arrêté préfectoral qui validera ce périmètre, que les deux cabinets pourront engager des opérations concrètes sur le terrain, avec notamment l'installation de mâts de mesure, pour étudier les potentialités d'implantations d'éoliennes.

➔ Ces ZDE permettent aux installations éoliennes, qui seront situées au sein de ces périmètres, de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité. Cette disposition renforce ainsi le rôle des collectivités dans le développement de l'éolien.

Après explication et débat, le Conseil Municipal prend acte de la démarche « ZDE » et émet un avis favorable aux périmètres proposés.

2. Identification des logements du Centre Commercial Saint Aventin

Monsieur LE RESTE propose, à la demande des copropriétaires du Syndic, d'identifier, par lettre, toutes les entités du Centre Commercial, cases et logements, qui aujourd'hui ont tous la même adresse :

- 9 rue Saint Aventin pour les cases commerciales
- 9 bis rue Saint Aventin pour les trois logements

Le Conseil Municipal accepte cette proposition qui sera communiquée aux intéressés.

TRAVAUX

1. Eclairage Public : résultat de consultation

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

2. Création de la voie en extension de la Zone d'Activités de Terre Rouge Entre la RD 28 et l'actuelle desserte interne de la zone

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a approuvé le dossier projet relatif aux travaux de création d'une voie en extension de la Zone d'Activités de Terre Rouge entre la RD 28 et l'actuelle desserte interne de la zone.

Sur la base de ce dossier approuvé, les Services de la DDE ont élaboré le dossier de consultation qui sera transmis aux entreprises qui en feront la demande pour réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve ce dossier de consultation des entreprises conforme au dossier projet adopté.

3. Lotissement de la Mitraie 1^{ère} Tranche

Travaux de bornage

Monsieur LE RESTE communique en séance le résultat de la consultation lancée auprès de deux géomètres afin de réaliser les travaux de bornage de la première tranche du Lotissement de la Mitraie :

Cabinet FLEUREAU	11 500 € HT
Cabinet BRANCHEREAU	4 000 € HT

Compte tenu du résultat, le Conseil Municipal confie les travaux de bornage de la première tranche du Lotissement de la Mitraie au Cabinet BRANCHEREAU de BEAUCOUZE.

Mise à disposition d'un terrain de 30 m² pour l'implantation d'un poste de transformation

Monsieur LE RESTE explique que, pour alimenter les parcelles de la 1^{ère} Tranche du lotissement de la Mitraie, il est nécessaire d'implanter un poste de transformation du courant électrique et de signer avec Electricité de France une convention de mise à disposition d'un terrain de 30 m² (6m x 5m) situé sur la parcelle cadastrée Section B n° 107. Monsieur LE RESTE précise toutefois que l'implantation de ce poste a été légèrement déplacée.

Monsieur LE RESTE souligne que les travaux de décapage du terrain devraient avoir lieu les semaines 8/9 et 10 et que les travaux de viabilisation devraient être terminés à la fin du mois de Juin.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4. Définition du programme de voirie à lancer

Les travaux de voirie, arrêtés dans le cadre budgétaire du programme d'investissement 2009 fera l'objet d'un découpage en tranche ferme et en tranches conditionnelles, à définir, afin de lancer la consultation des entreprises.

Il est précisé que les tranches conditionnelles de travaux sont généralement assorties d'un délai de 2 ans.

AFFAIRES FINANCIERES

1. Vente de terrains en Lotissements

Aucune vente n'est enregistrée.

2. Cession de terrain à la SA HLM Le logis Familial Mayennais

Conformément aux engagements arrêtés avec la SA HLM « Le Logis Familial Mayennais » en Décembre 2008, le Conseil Municipal arrête le prix de cession du terrain supportant les 14 logements sociaux locatifs destinés aux personnes âgées et à mobilité réduite à 70 000 €, prix global et forfaitaire.

3. Cession d'une partie du parking devant les Ets ALDI

Le Conseil Municipal décide de céder une partie du parking (présentée sur plan en séance) devant les Ets ALDI, au futur acquéreur des parcelles cadastrées Section AL n° 241 et AL 351 mises en vente par la Sté CHESSÉ, au prix de vente du m² pratiqué en Zone d'Activités de Terre Rouge 1,2,3,4 et 5, soit aujourd'hui 15 € HT/m².

Le bornage du terrain nécessaire à cette cession est confié à Monsieur FLEUREAU, Géomètre.

4. Convention de locations des Terres CIRON avec le LPA et M. NAYAGOM

Monsieur BRUNEAU rend compte des accords de répartition des terres mises en location au LPA d'une part et M. NAYAGOM (nouvel agriculteur récemment installé) d'autre part, suite à un rendez-vous organisé sur place.

Le Conseil Municipal confie le bornage de ce terrain cadastré section A n° 1691 d'une superficie totale de 115 765 m² à Monsieur FLEUREAU, Géomètre afin de définir :

- L' assise de la future extension de la Zone d'Activités de la Monnaie
- L' assise de la future voie de desserte interne
- Les superficies réparties entre le LPA et M. NAYAGOM

Il est convenu de louer les terres bordant la route de Sablé au LPA et celles situées à l'arrière de la voie interne à M. NAYAGOM, au prix de 75 € l'hectare par an.

Le Conseil Municipal autorise la signature des conventions de location des terres, qui seront définies après bornage, du bail précaire, avec les deux locataires.

5. Fixation des tarifs des activités du CLIMADO

Madame LAINÉ rappelle la volonté de la Municipalité de remettre en place un accueil pour les jeunes de 12 à 16 ans (240 jeunes recensés sur la commune) et de relancer une dynamique de projet, en précisant que cette mission sera confiée à Jérôme BREHIN dans le cadre de son planning de travail.

Elle explique que des temps de rencontre ont été fixés à 2 jours par semaine et une soirée sur les vacances de Février 2009, temps à revoir après bilan sur les autres périodes de vacances.

Elle soumet les propositions des Membres de la Commission des Affaires Péricolaires d'adopter un principe de calcul applicable à l'occasion de chaque sortie :

1/3 du coût total (transport + coût de la sortie) à la charge de la Commune
 2/3 du coût total à la charge de la famille
 Le salaire de ou des animateurs intégralement supporté par la Commune

Le prix sera ainsi arrêté pour chaque sortie :

Coût du transport + Coût de l'activité x 8 jeunes = Coût Total
 Coût total / par 8 jeunes = coût de la sortie/jeune (tarif hors commune)
 Prise en charge de 2/3 par le jeune
 Prise en charge d'1/3 par la Commune

Le Conseil Municipal accepte ce principe de calcul et convient d'une ouverture libre et gratuite des activités sportives ou manuelles organisées à AZÉ.

6. Création d'une nouvelle association : demande de subvention

Michel HOCDE fait part de la création d'une nouvelle association, section de l'OSCAL d'AZÉ, dénommée SMA « Sport Mécanique Azéen », dont le Président est Monsieur JOUBIN.

Il est décidé d'allouer à cette nouvelle association une aide financière de démarrage de 150 €, principe retenu à l'occasion de toute création d'association.

GESTION DU PERSONNEL

1. Remplacement d'un agent titulaire

Monsieur HERVÉ explique que Madame CONGNARD sera en arrêt maladie à compter du 6 Février 2009 pour 2 mois et qu'il convient de la remplacer pour les missions très spécifiques de l'urbanisme et des autorisations du droit du sol ...

Il fait observer que ni le CDG 53 ni les services de la DDE n'ont répondu favorablement à la demande de mise à disposition de personnel et propose de recruter Mademoiselle Bénédicte PINEAU (qui avait postulé pour le poste d'accueil) à compter du 6 Février 2009, à raison de 2 jours par semaine.

Il précise enfin qu' avec l'accord de Bénédicte PINEAU, une formation accélérée a pu être mise en place sur 2 jours par Madame Rose-Marie CONGNARD.

Le Conseil Municipal autorise le recrutement de Bénédicte PINEAU durant l'absence de Rose-Marie CONGNARD.

2. Intervention de l'Association Entr'Aide Services pour le remplacement d'un agent

Géraldine LAINÉ explique que le planning annuel de Madame Huguette FERRÉ se solde par 60 heures de travail supplémentaires à la fin de l'année 2008, et qu'elle souhaite les récupérer.

Pour assurer son remplacement durant cette récupération, il a été fait appel à Madame Valérie BOULAY par l'intermédiaire d'Entr'aide Service qui facturera le service à la Commune.

Recrutement de Madame Adèle TRIOLET-HUGUET

Monsieur HERVÉ rappelle que Madame Adèle TRIOLET-HUGUET a été recrutée le 1^{er} Mars 2008 en qualité d'agent contractuel pour 1 an sur le poste d'Animateur à temps plein de catégorie B créé par la Municipalité au tableau des effectifs à compter du 1^{er} Février 2008.

Il explique qu'au terme de son contrat à durée déterminée, et pour permettre de recruter Adèle TRIOLET-HUGUET et l'intégrer dans les effectifs de la Commune, il y a lieu de supprimer le poste d'Animateur Territorial et de créer un poste d'Adjoint d'Animation à compter du 1^{er} Mars 2009.

Le Conseil Municipal décide la suppression du poste d'Animateur Territorial et la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps plein de catégorie C à compter du 1^{er} Mars 2009. Il décide également d'attribuer à Madame Adèle TRIOLET-HUGUET un régime indemnitaire (IAT) afin de couvrir le différentiel de salaire suite au changement de catégorie du poste occupé (de B vers C).

QUESTIONS DIVERSES

Modification du plan de masse de la Zone d'Activités de la Fougetterie

Monsieur HOUTIN explique qu'il convient de modifier le plan de masse existant de la Zone d'Activités de la Fougetterie, afin de créer un nouveau lot constructible, suite au projet de vente d'une partie de la parcelle appartenant à la SCI Terre Rouge (Sté V & B) pour permettre l'implantation d'une nouvelle société.

Il précise que, pour être officiellement enregistrée par arrêté municipal, la modification du plan de masse portant le nombre de lots de 6 à 7 doit être approuvée par le Conseil Municipal et signée par l'ensemble des co-lotis.

Accord unanime des Membres du Conseil Municipal.

Affermissement de la tranche conditionnelle de l'étude préalable à l'urbanisation

Monsieur HERVÉ propose d'affermir la tranche conditionnelle prévue au cahier des charges du marché de services signé avec le Cabinet VU D'ICI, en Mai 2008, afin de disposer d'une étude plus en détail sur une partie ciblée du territoire étudié, afin de déboucher sur une phase opérationnelle en orientations d'aménagement.

Après avoir rappelé que la tranche conditionnelle s'élève à 12 600 € HT, le Conseil Municipal décide son affermissement à compter du 9 Février 2009.

Projet d'aménagement urbain rues du Midi et du Val de Loire

Monsieur HERVÉ présente un projet d'aménagement urbain à l'angle des rues du Midi et du Val de Loire visant à :

- régler la circulation de la rue du Midi compte tenu de l'étroitesse de cette voie
- améliorer la visibilité au débouché de la rue du Midi sur la rue du Val de Loire
- sécuriser les piétons et les usagers ces voies
- faciliter l'accès aux riverains
- améliorer l'environnement de ce secteur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager un projet d'aménagement urbain de ce secteur et poursuit les études engagées.

ANNEXE à l'EXPOSÉ

Situation des Agents en arrêt

- Suite à la décision du Comité Syndical, Madame Eliane BELLEY a repris ses fonctions le 3 Janvier 2009, en temps partiel thérapeutique (50 %) pour 3 mois.
- Madame Marie-Annick HAMME a été déclarée en congé de longue maladie du 28 Août 2007 jusqu'au 27 Août 2008. Suite à la proposition du Comité médical départemental (choix entre le congé longue maladie ou le congé de longue durée), Madame HAMME a accepté de transformer son congé de maladie en congé de longue durée (effet rétroactif à compter du 28 Août 2007)
- Madame Delphine FRIAUD, Adjoint d'Animation Directrice du Service Jeunesse, est placée en disponibilité de droit pour raisons familiales jusqu'au 18 Octobre 2009 (suite à sa demande de renouvellement pour 1 an).
- Madame Sylvie DENIS est en arrêt maladie depuis le 1^{er} Décembre 2008 jusqu'au 7 Février 2009 inclus.